

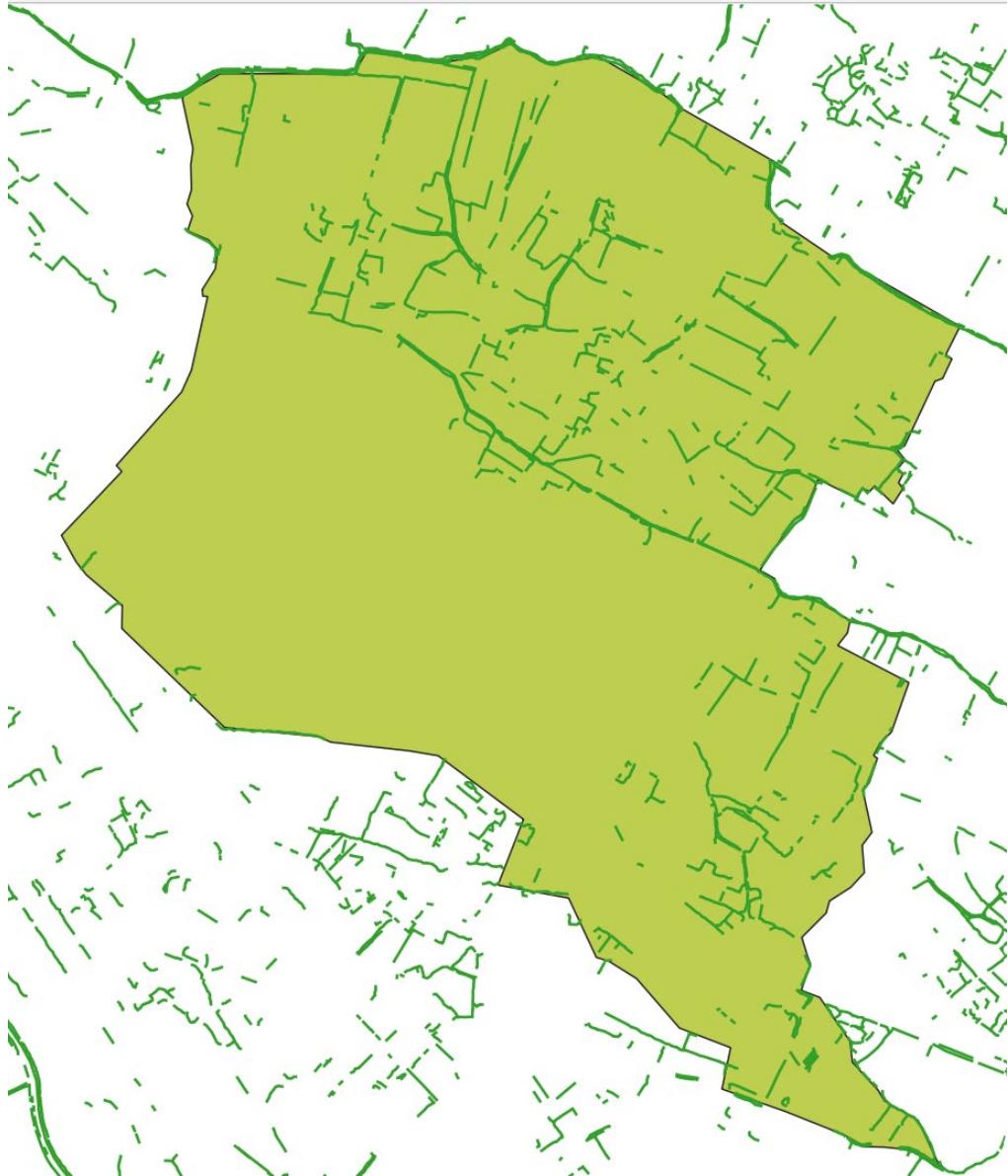
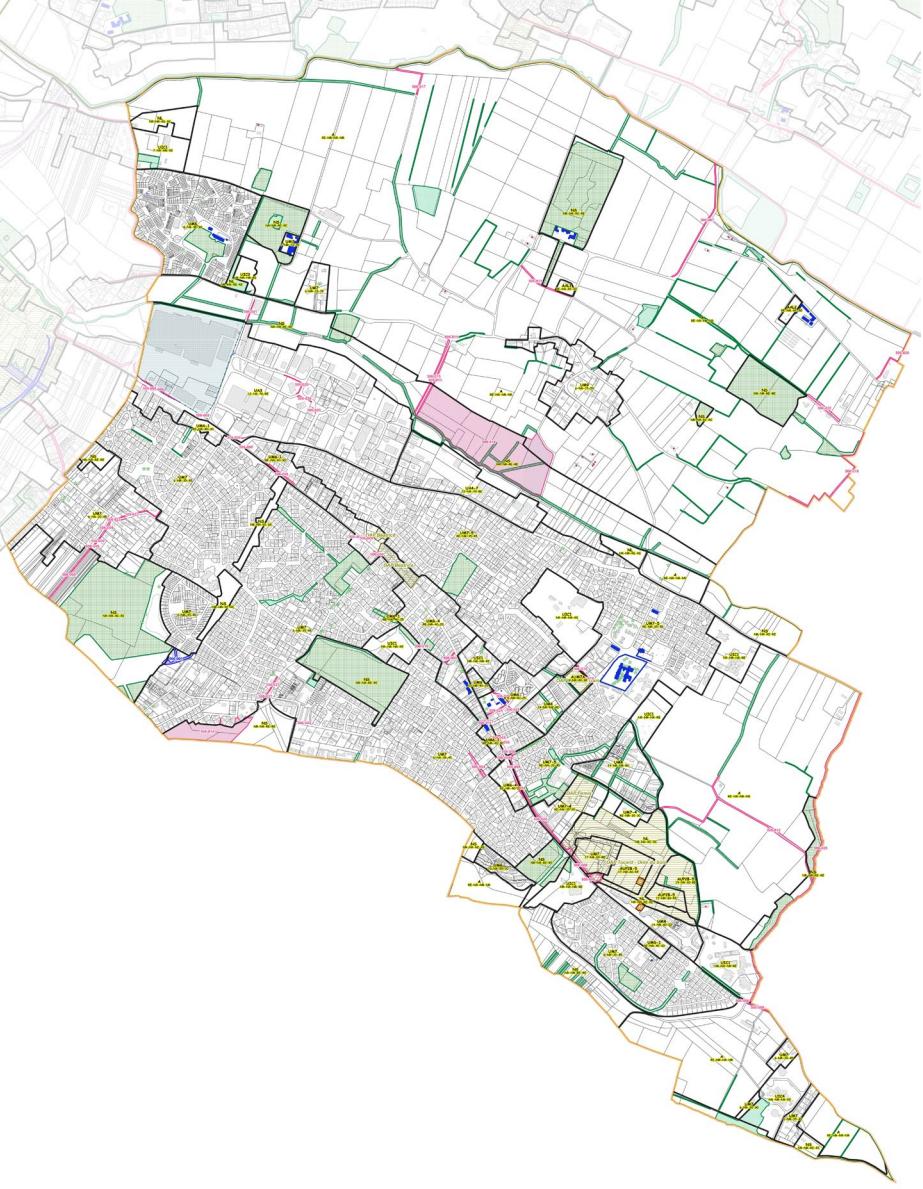
Les haies en France et à St-Orens, quel rôle, quels enjeux et quel avenir ?





Pontivy 1952-2020





Catala – Viguerie - Albiges



Géoservices©IGN-France



200 m

Géoservices©IGN-France

Cayras – Monpapou – vallée de la Saune

+
-
↗



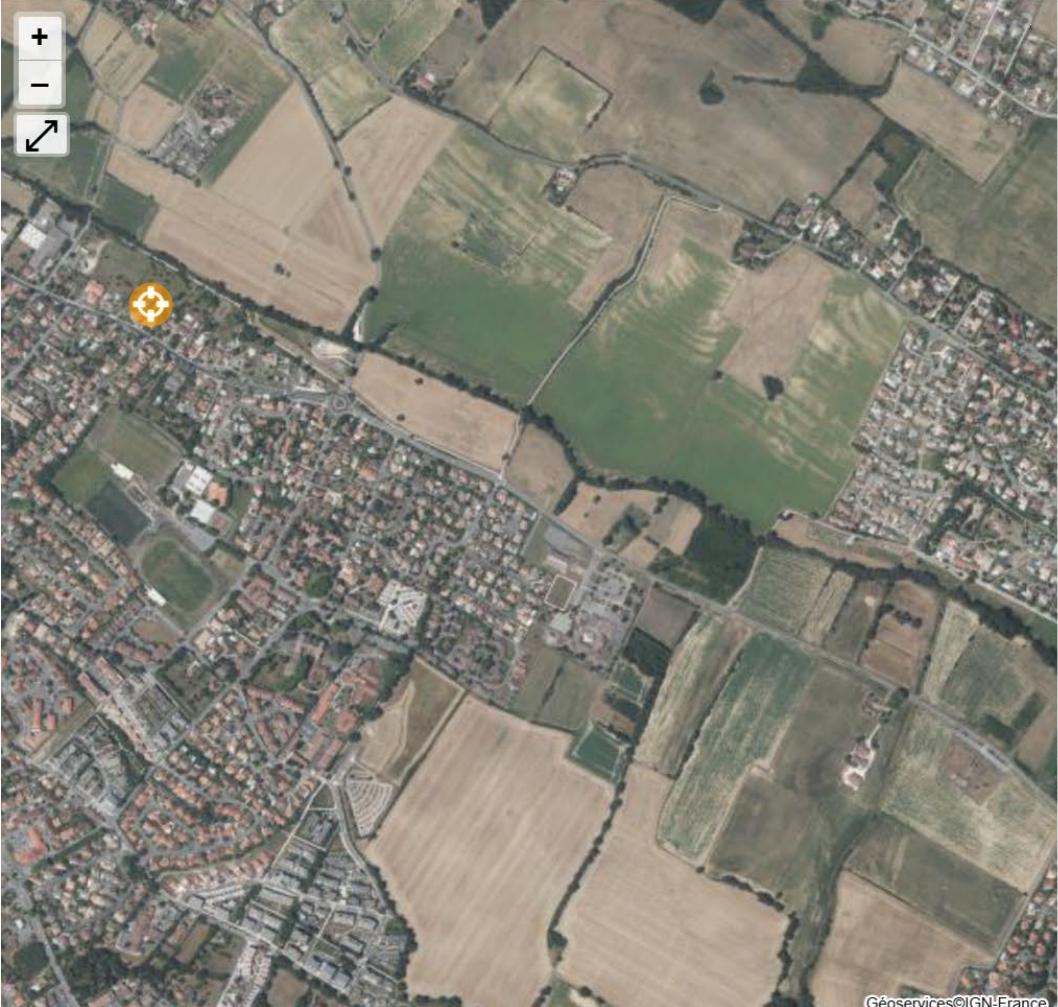
Géoservices@IGN-France



200 m

Géoservices@IGN-France

Vallée de la Marcaisonne



Orée du bois - Prévert



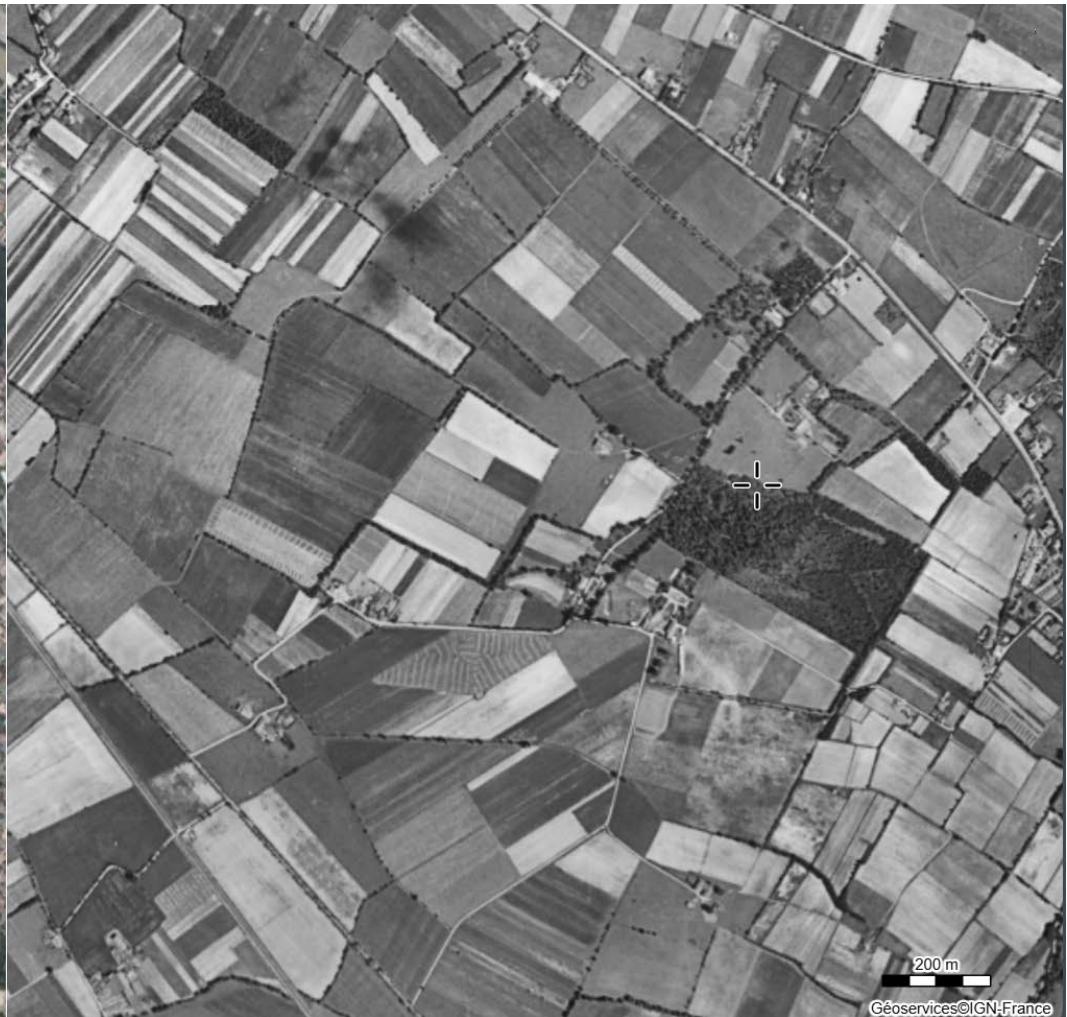
Coudec – Tachou – route de Labège



Chanterelles - Bousquet



+
-
↗



Géoservices©IGN-France

200 m

Géoservices©IGN-France

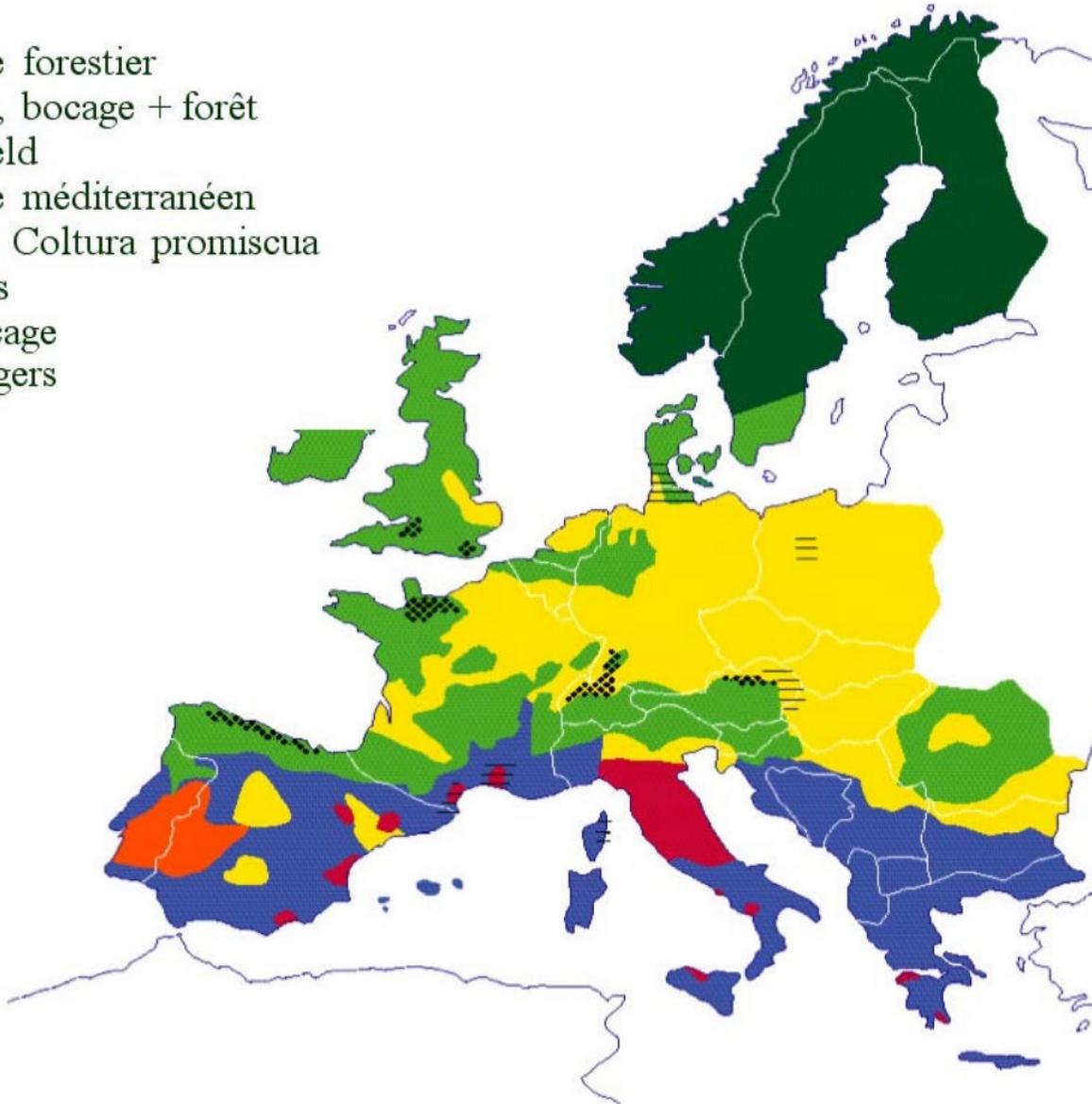
Le recul de l'arbre champêtre

Dans la plupart des pays européens, l'arbre champêtre a commencé à reculer dès le début du XXème. Mais ce recul est variable selon les pays et selon les architectures végétales.

D'autres systèmes agricoles se sont imposés : arboriculture basse-tige intensive à la place des pré-verger. D'autres modes de consommation alimentaire : abandon de la châtaigne ou domestique : abandon du fagot puis du chauffage au bois.

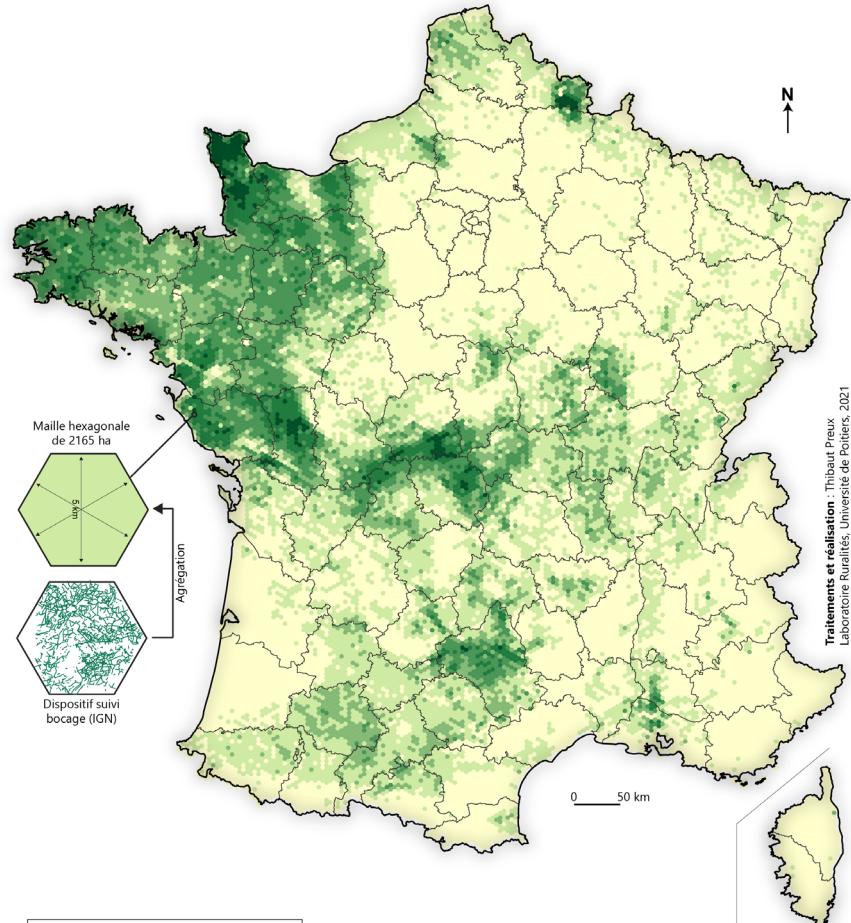
Le développement de la mécanisation agricole à partir des années 60 a entraîné un réaménagement

- Paysage forestier
- Bocage, bocage + forêt
- Openfield
- Paysage méditerranéen
- Huerta, Cultura promiscua
- Dehesas
- Néobocage
- Pré-vergers



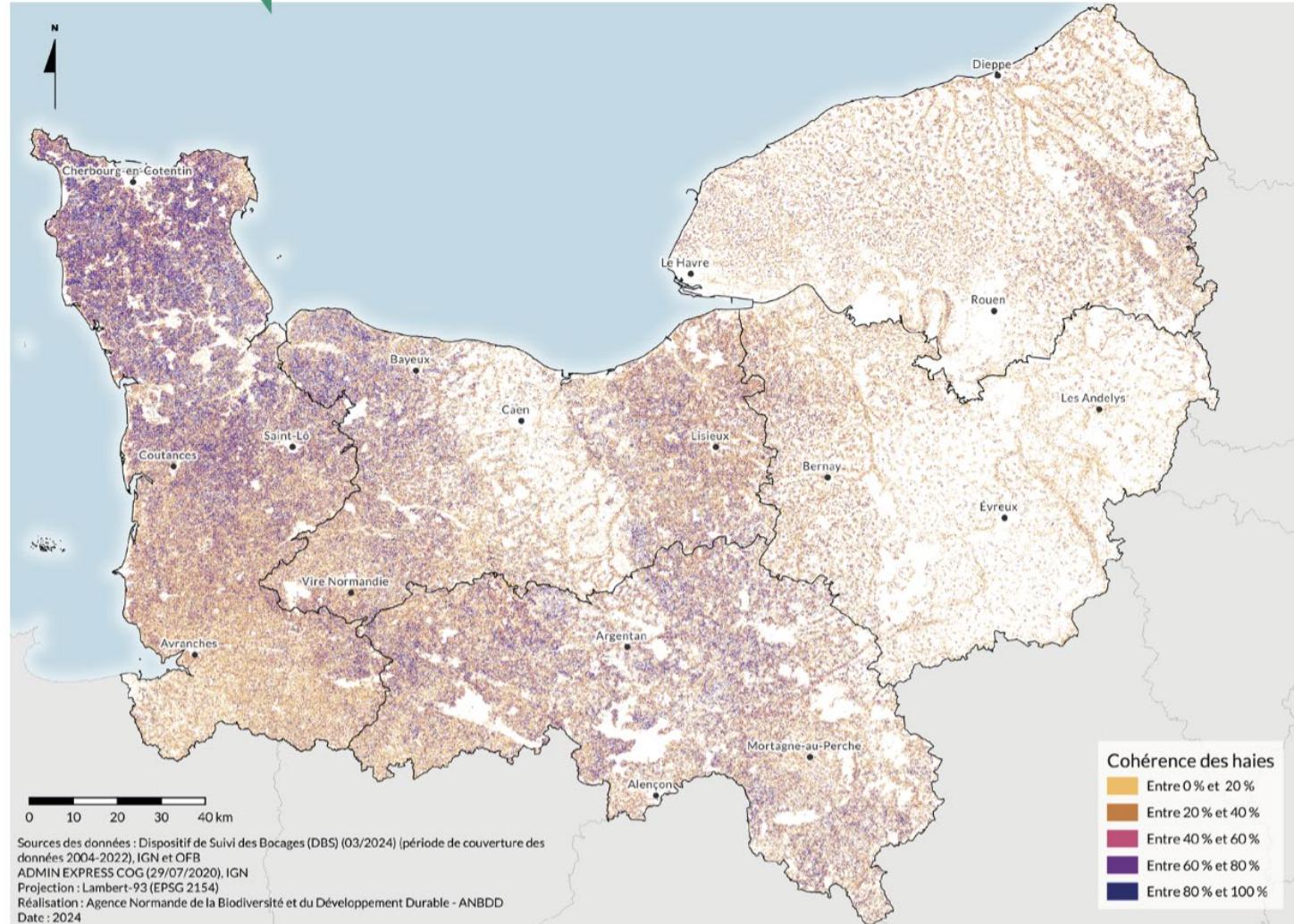
Cartographie de la densité de haies en France métropolitaine

BD Haie V2



L'indice de cohérence, exprimé en pourcentage, est un indicateur de connectivité, complémentaire à la densité, qui se base sur le **nombre de nœuds** (points d'intersection entre plusieurs haies) et le **nombre d'extrémités libres** (extrémité d'une haie aboutissant dans le vide) entre les haies. A densité égale, les zones à forte cohérence assurent une meilleure circulation des espèces, jouant le rôle de trames vertes.

COHÉRENCE MOYENNE DES HAIES EN NORMANDIE PAR MAILLE DE 1 HECTARE





Cohérence forte

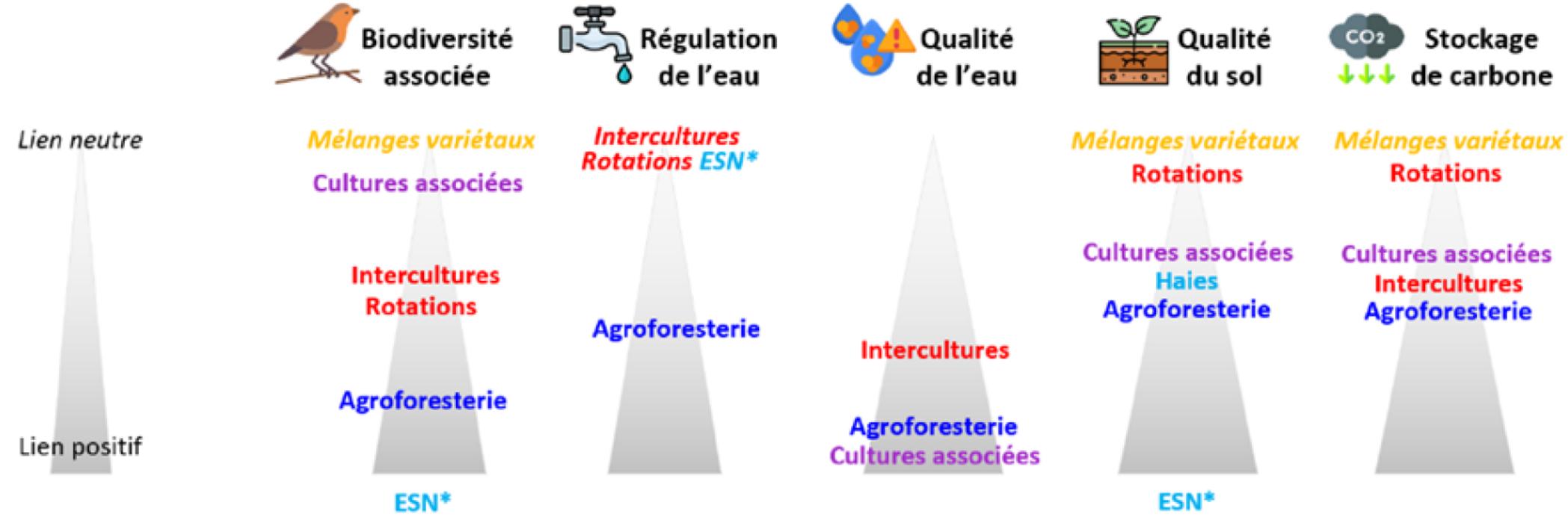


Cohérence faible

Les services agronomiques et écosystémiques des haies

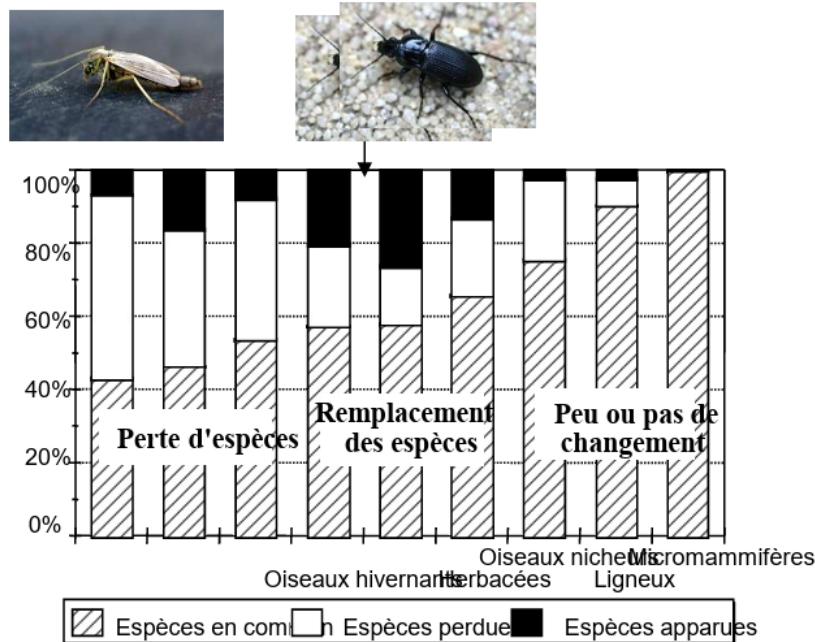
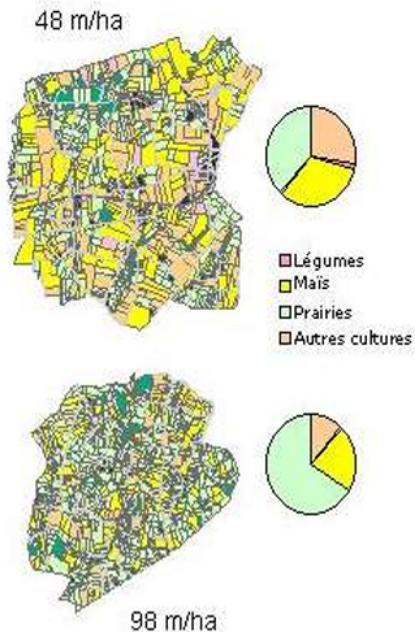
Face aux aléas climatiques de plus en plus intenses et fréquents, les haies et les arbres représentent une vraie solution grâce aux nombreux services qu'ils rendent à l'agriculture et au territoire :

- Bénéfices agronomiques permettant une amélioration du rendement agricole et de la productivité des animaux : effet brise-vent, bien-être animal par l'ombrage, rétention des sols et lutte contre l'érosion, enrichissement des sols, lutte biologique, pollinisation ;
- Services écosystémiques : stockage de carbone, préservation du paysage, régulation de l'eau, préservation de la biodiversité et des corridors écologiques.



*Figure 3 : Hiérarchisation des modalités de diversification selon la force de leurs liens avec la biodiversité associée et la fourniture de certains services écosystémiques. Source ESCo INRAE 2022⁹ * Les liens positifs avec les ENS (éléments semi-naturel : haies, bois, mares, bandes enherbées) sont positionnés lorsqu'ils sont quantifiés.*

La biodiversité au niveau du bocage



Journées nationales d'échanges techniques
Haies bocagères : liens de biodiversité dans les territoires
6 et 7 octobre 2021 - Caen

Les services écosystémiques

La pollinisation

Le grain du paysage et la diversité des abeilles solitaires

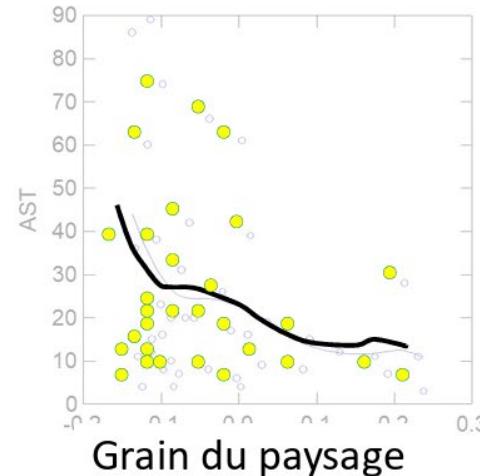


Paysage à grain fin



Paysage à grain grossier

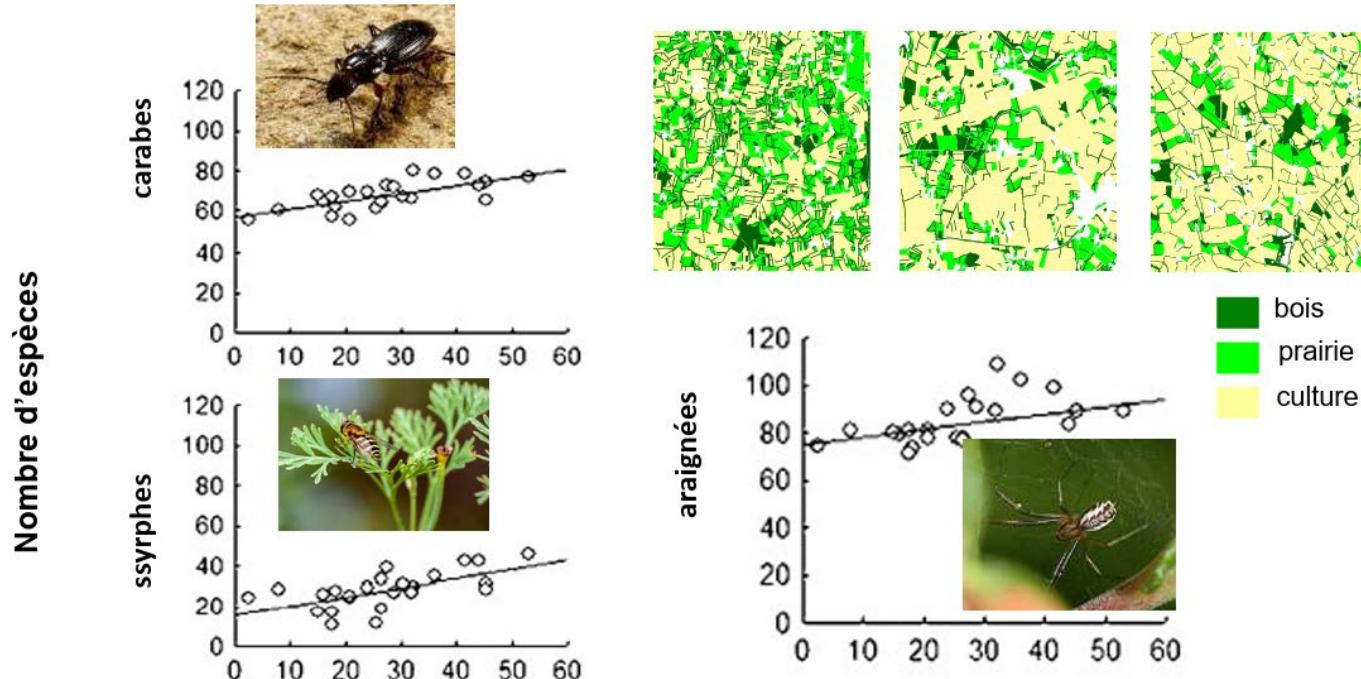
Nombre d'espèces d'abeilles sauvages



Journées nationales d'échanges techniques
Haies bocagères : liens de biodiversité dans les territoires
6 et 7 octobre 2021 - Caen
PhD Le Féon, Caren

Les services écosystémiques

La régulation biologique



Journées nationales d'échanges techniques
Haies bocagères : liens de biodiversité dans les territoires
6 et 7 octobre 2021 - Caen
 % semi-natural elements

From Billeter et al. 20

La France compte aujourd’hui 750 000 km de haies mais près de **20 000 km disparaissent** chaque année.

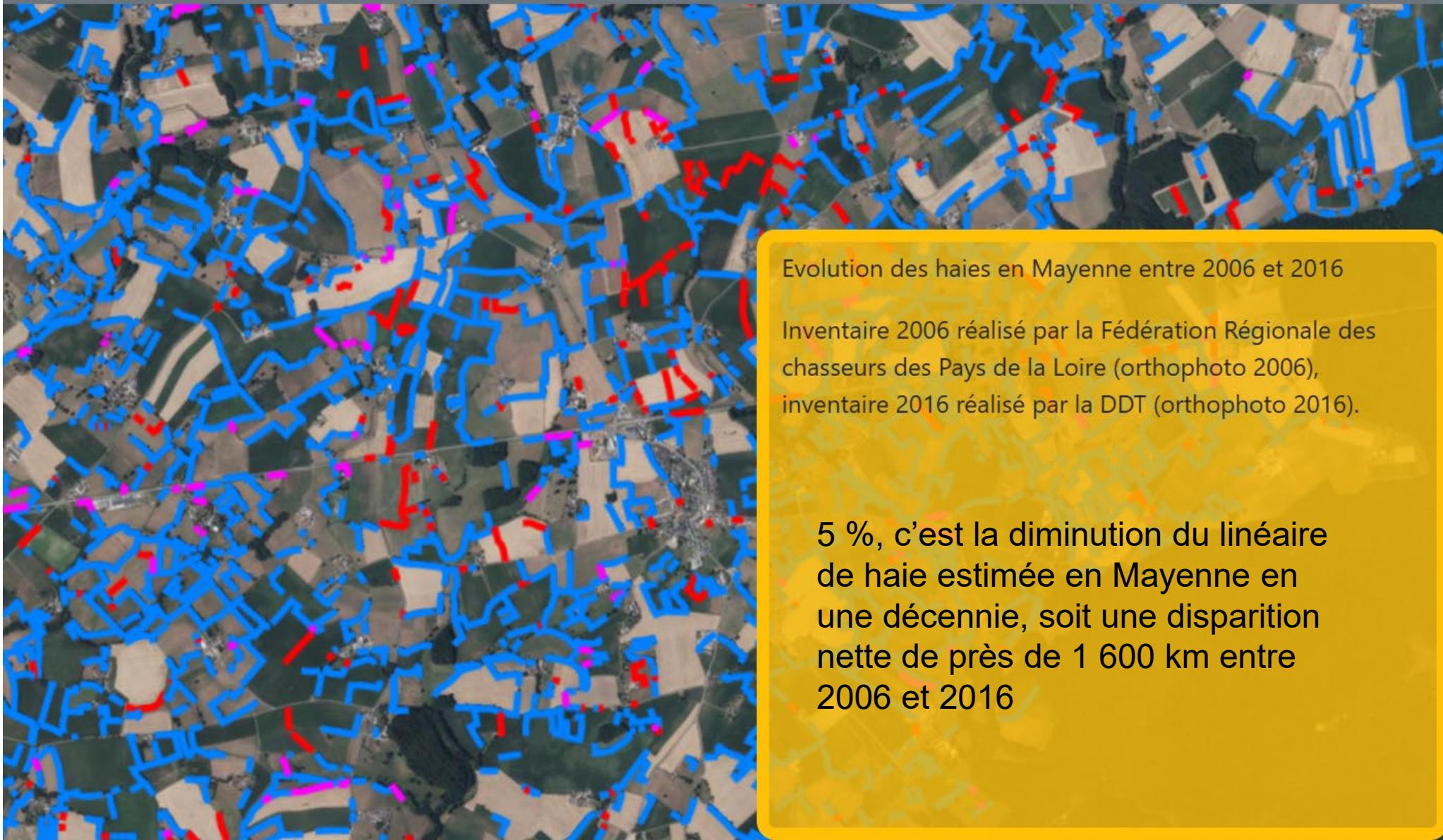
« Depuis 1950, 70 % des haies ont disparu des bocages français », soit environ 1,4 million de kilomètres, est-il relevé dans le rapport du Conseil général de l’alimentation, de l’agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), dépendant du ministère de l’agriculture.

Loin d’être enrayé, le mouvement s’est accéléré ces dernières années, selon ce rapport qui mentionne une perte annuelle moyenne de « **23 571 km/an entre 2017 et 2021** », contre « **10 400 km/an entre 2006 et 2014** ».

En face, la « politique de plantation » permettait de créer « **environ 3 000 kilomètres** » de haies par an.



Destruction de haies



Evolution des haies en Mayenne entre 2006 et 2016

Inventaire 2006 réalisé par la Fédération Régionale des chasseurs des Pays de la Loire (orthophoto 2006),
inventaire 2016 réalisé par la DDT (orthophoto 2016).

5 %, c'est la diminution du linéaire de haie estimée en Mayenne en une décennie, soit une disparition nette de près de 1 600 km entre 2006 et 2016



La disparition et la dégradation des haies sont des conséquences inéluctables de l'**évolution de notre modèle agricole**. L'intensification des productions, la régression de l'élevage à l'herbe, la baisse constante du nombre d'agriculteurs avec en corollaire l'augmentation de la taille des exploitations ont fait des haies une contrainte pour l'exploitant agricole.

Or, si les haies offrent à la collectivité un ensemble de **services environnementaux** (biodiversité, séquestration du carbone...), les agriculteurs en assument seuls les charges d'entretien et n'en voient pas les bénéfices à leur niveau.

Pour l'heure, **la somme des avantages diffus fournis par la haie ne permet pas d'emporter la décision de l'agriculteur d'en réinstaller ou de les entretenir**. Leur valorisation économique, soit directe par la production de biomasse (énergie, litière) soit indirecte via la rémunération des services environnementaux peut y contribuer.

Le Pacte en faveur de la haie, annoncé en septembre 2023 par le ministre de l'Agriculture d'alors, Marc Fesneau, ambitionnait de :

- replanter 50 000 km de haies supplémentaires d'ici 2030

- gérer durablement 100000 km en 2030, et 500 000 km à l'horizon 2050, avec **110 millions d'euros de budget par an.**

PACTE EN FAVEUR DE LA HAIE

+50 000 km de haies d'ici 2030

Le plan «haies», piloté par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, vise à restaurer la biodiversité dans les milieux agricoles tout en valorisant les produits des haies.



OBJECTIFS

1

Préserver les haies existantes et planter 50 000 km de haies supplémentaires d'ici 2030.

2

Stocker +7 millions de tonnes de carbone d'ici à 2030 dans les haies et dans les sols.

3

Gérer les haies, agricoles comme non agricoles, pour mieux protéger la biodiversité.

4

Restaurer les continuités écologiques au sein des territoires.

5

Valoriser nos paysages et notre patrimoine naturel et rural.

MÉTHODE

- Territorialisation pour adapter les haies aux conditions locales.
- Développement des filières de graines et plants d'espèces adaptées et patrimoniales.
- Développement du conseil avec les associations et les chambres d'agriculture.
- Formation des acteurs : agriculteurs, élus locaux et entrepreneurs.
- Formation dans les lycées agricoles à la gestion des haies.



VALORISATION

Inscription dans la séquence ERC (éviter, réduire, compenser).

Mise en place de crédits biodiversité et de crédits carbone.

Structuration des filières locales bois-énergie.

SUIVI

Création d'un observatoire de la haie pour suivre l'évolution du linéaire de haie et piloter la gestion durable du linéaire.

110
millions d'euros par an



En 2024, un premier coup de rabot,
89 millions d'euros.
Ensuite baissée à
45 millions d'euros
dans la loi de finances 2025 ,
l'enveloppe finale pour l'année 2025 n'a pas été annoncée, le montant « d'au moins **4 millions d'euros** » aurait été avancé au RHF.

Le gouvernement affirme que « *les moyens dédiés aux dispositifs d'investissement s'inscrivent dans la trajectoire de maîtrise des comptes publics* ». Il reconnaît implicitement la baisse budgétaire et propose des instruments périphériques, notamment le dispositif de la politique agricole commune (PAC) en faveur des haies.

Ce dispositif a récemment été revalorisé de 7 à 20 euros par hectare « *pour les agriculteurs qui gèrent durablement afin de les inciter à adopter cette pratique et de rémunérer les services générés* », a également répondu le ministère. Il insiste sur la nécessité « *d'enrayer la disparition des haies* », car « *la plantation ne suffit pas* » .

Le gouvernement mise sur la gestion et valorisation (donc l'entretien) de l'existant et non plus sur la plantation. « C'est ce qui coûte le plus cher, constate le Réseau Haies France. Mais l'un ne va pas sans l'autre. »

Caraman : quand les collégiens viennent aider un agriculteur à planter des haies

Vendredi 12 janvier 2025, des élèves du collège de Caraman ont mis pieds et mains dans la terre pour aider un agriculteur à planter une haie. Une mise en pratique de leurs cours de SVT.





SENTINELLES DE LA HAIE

Rejoignez la communauté des gardien·ne·s du vivant

CAMPAGNE MOBILISONS NOUS POUR LES HAIES & RIPISYLVES !

Du 20 mars au 20 mai 2025



Campagne inter-régionale, portée en Occitanie Pyrénées par FNE Occitanie Pyrénées et son réseau associatif régional



WWW.SENTINELLESDELANATURE.FR



Un projet de décret du gouvernement, soumis à consultation publique, prévoit de faciliter la destruction des haies, dans une logique de simplification administrative



13 législations différentes régulent les travaux de destruction de haies(nouvelle fenêtre), relevant de quatre codes différents (PAC, droit de l'environnement, droit de la santé et urbanisme et patrimoine)

Le Conseil national de la protection de la nature (CNPN) a émis un avis défavorable à ce projet de décret

Donnez votre avis !

Projet de décret fixant les règles et procédures applicables à la destruction de haies

consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-decret-fixant-les-regles-et-procedures-a3277.html

- Avis défavorable, le 10 décembre 2025 à 07h59

Les haies sont un des derniers refuges de la faune sauvage dont nous dépendons. Il n'est pas raisonnable ni fondé scientifiquement de les détruire.

- Avis défavorable, le 10 décembre 2025 à 07h58

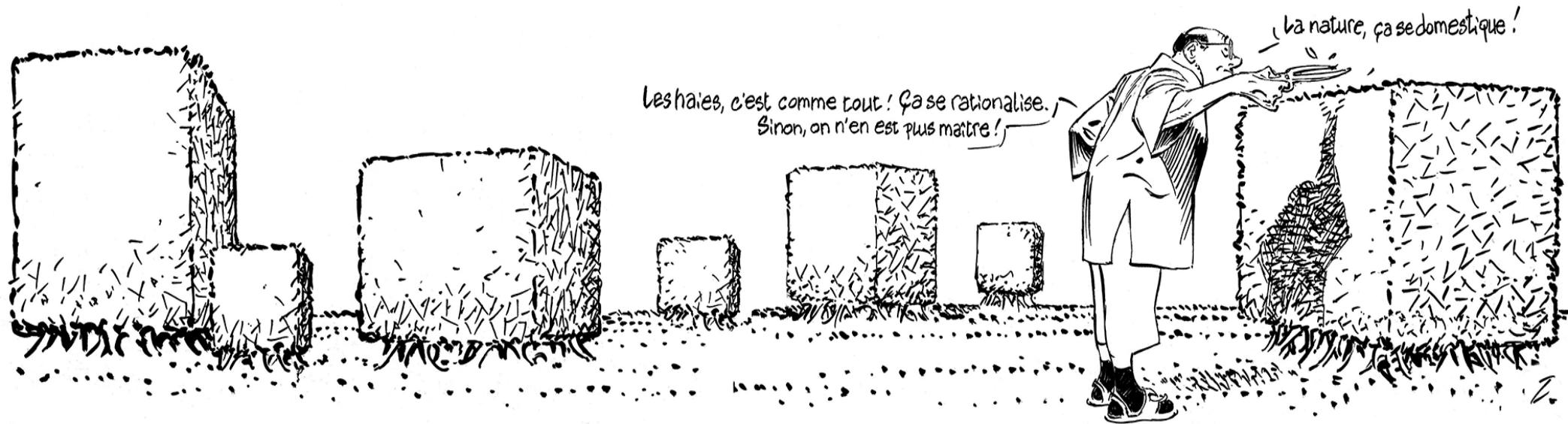
Le texte doit être repensé par rapport aux objectifs initiaux qui cadreraient sa rédaction. Le texte actuel met en danger la préservation des haies et simplifie la procédure de ceux qui ne considèrent toujours pas ces haies comme des éléments structurants du paysage, qui jouent des rôles essentiels pour la protection de l'eau et des sols en particulier. Ce texte est la porte ouverte à la destruction facilitée du bocage !

- Avis très défavorable , le 10 décembre 2025 à 07h55

Je suis contre ce projet biocide qui reflète une incompréhension complète du vivant.

- Avis très défavorable , le 10 décembre 2025 à 07h47

Les haies sont un réservoir unique de biodiversité. Les espèces qui les composent seront



Merci pour votre attention
Michel Sarrailh